

Numéro spécial Bâtiment

sommaire

N° 10 - Décembre 2006

Editorial

Le bâtiment en Algérie connaît, aujourd'hui, une nouvelle dynamique notamment avec la programmation d'un million de logements à l'horizon 2009.

La stratégie de l'APRUE pour ce secteur qui représente un enjeu pour la maîtrise de l'énergie vise notamment à mobiliser les acteurs du bâtiment autour des programmes et des objectifs inscrits dans le cadre du Programme National de Maîtrise de l'Énergie 2006-2010. Le séminaire organisé par l'APRUE en marge de la 9ème édition du Salon BATIMATEC, le 7 mars 2006, avait mis en évidence le besoin accru de renforcement de capacité des acteurs et la nécessité de mise en place de programmes de sensibilisation.

En attendant d'inculquer dans les mœurs la culture de la maîtrise de l'énergie, ce qui nécessitera certainement du temps, plusieurs mesures et actions contribuant de manière directe à l'amélioration de l'efficacité dans les bâtiments, peuvent d'ores et déjà être lancées en particulier.

La promotion de la menuiserie en P.V.C. qui présente, de notre point de vue, un double avantage : celui de valoriser un dérivé des hydrocarbures et du coup réduire substantiellement les importations de bois, l'intégration dans la conception des nouveaux logements collectifs la réservation de l'emplacement destiné à accueillir les systèmes de chauffe-eau solaire. Cela nous fera gagner et du temps et de l'argent,

Et enfin, la généralisation du double vitrage dans les constructions dans le souci d'améliorer le confort et réaliser des économies d'énergie.

Med. S. BOUZERIBA
Directeur Général
msbouzeriba@aprue.org.dz

► Dossier p. 2-9

- Séminaire efficacité énergétique dans le bâtiment
- Les projets PNME bâtiment
- Expérience tunisienne
- Expérience libanaise
- Salon Batimatec
- plan de réhabilitation d'un quartier d'Alger
- Campagne de mesures

► Actualité p. 9-11

- Campagne de sensibilisation été 2006
- Réunion CIME

Séminaire APRUE/ Batimatec

Débat autour de la problématique de l'efficacité énergétique dans le bâtiment

Par N. DJELLOUAH ndjellouh@aprue.org.dz



Le programme d'un million de logements lancé par le gouvernement algérien représentera, une fois réalisé, environ 17% du parc existant et engendra une consommation supplémentaire équivalente, voire plus, si les règles d'efficacité énergétique dans le bâtiment ne sont pas intégrées dans la construction.

La mise en application de la réglementation thermique des bâtiments neufs, découlant de la loi 99-09 relative à la maîtrise de l'énergie, est une nécessité qui permettra de réduire les besoins calorifiques des nouveaux logements de l'ordre de 20 à 40%.

Dans ce contexte, l'APRUE en partenariat avec Batimatec a organisé en marge des travaux

du 9e Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics, un séminaire international sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment le 7 mai 2006 à l'hôtel Hilton.

Ce séminaire, qui a regroupé tous les professionnels du bâtiment, a permis d'engager un débat autour de la problématique de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, de vulgariser la réglementation existante dans ce domaine et de prendre connaissance des expériences menées par d'autres pays dans le domaine. Elle a été aussi l'occasion de proposer un certain nombre de recommandations à même de favoriser la mise en œuvre effective de cette réglementation. ►

(Suite page1)

► **Recommandations:**

• **En matière de mesures réglementaires :**

a. Prévoir un mécanisme de contrôle permettant la vérification de la conformité des projets de construction aux dispositions prévues par la réglementation en matière d'efficacité énergétique,

b. Définir et mettre en place un cahier des charges intégrant les performances énergétiques pour les projets de construction,

c. Étendre les textes relatifs à la réglementation thermique des bâtiments neufs aux bâtiments existants, notamment ceux du tertiaire qui ont des besoins importants en chauffage et en climatisation.

• **En matière de mesures d'accompagnement :**

a. Renforcer le programme de sensibilisation et d'information sur le dispositif réglementaire en vigueur,

b. Mettre en place un programme de renforcement des capacités des professionnels œuvrant dans le domaine de la construction (maîtres d'ouvrage, concepteurs, institutionnels) en matière de thermique du bâtiment,

c. Introduire le concept de la thermique du bâtiment dans le cursus de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle,

d. Élaborer des guides pratiques à destination des professionnels sur les notions d'efficacité énergétique dans la construction,

e. Associer les chercheurs et les universitaires dans les programmes d'efficacité énergétique,

f. Élaborer des fiches et des catalogues de performance thermique pour les matériaux, produits et composants de construction.

• **En matière de mesures incitatives :**

a. Favoriser les matériaux de construction efficaces à travers des mesures incitatives pour les investisseurs et les particuliers (l'octroi d'aides et d'avantages, réduction de droits de douanes),

b. Inciter à l'utilisation d'équipements performants.

Mise en application de la réglementation thermique des bâtiments

La mise en application de la loi 99.09 relative à la maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment s'est concrétisée par la promulgation le 24 avril 2000 d'un décret exécutif n°2000-90 portant réglementation thermique dans les bâtiments neufs.

Celle-ci a pour objectif l'introduction de l'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs à usage d'habitation et autres et dans les parties de constructions réalisées comme extension des bâtiments existants.

Dans le cadre de cette réglementation le Centre National de la Recherche de l'Industrie du Bâtiment (CNERIB) a préparé trois documents techniques réglementaires à l'usage des professionnels du bâtiment à savoir:

• Le DTR.C 3-2 qui établit les règles de calcul des déperditions calorifiques d'hiver pour les bâtiments à usage d'habitation.

• Le DTR.C 3-4 relatif aux règles de calcul des apports calorifiques d'été pour les bâtiments

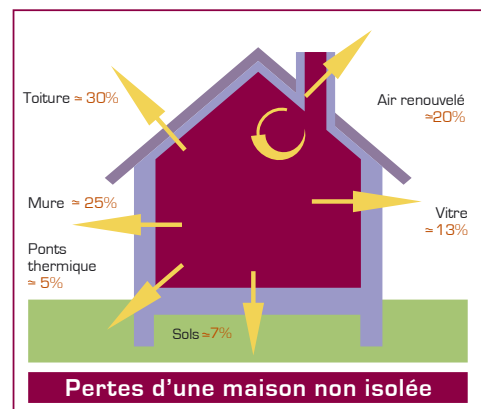
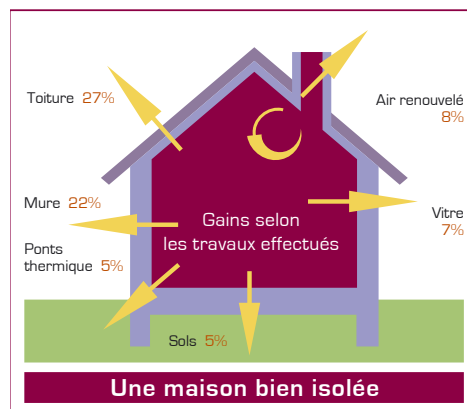
• Le DTR.C 3-31 relatif à la ventilation naturelle des locaux à usage d'habitation.

Cette réglementation dont la finalité est le renforcement de la performance énergétique globale du bâtiment, laisse ainsi de larges possibilités aux concepteurs et aux maîtres d'ouvrage de choisir entre les performances thermiques globales du bâtiment aussi bien dans le choix des matériaux que la conception du cadre bâti.

La mise en application de cette réglementation permettra d'après nos estimations de réduire les besoins calorifiques de nouveaux logements de l'ordre de 40% pour les besoins en chauffage et en climatisation.

Cependant, sa mise en application effective nécessitera notamment, sa vulgarisation auprès des bureaux d'études, des architectes et des promoteurs à travers notamment des journées techniques dédiées à cet effet.

Par kamel DALI
kdali@aprue.org.dz



Source ADEME

Quartier Tanger

Projet pilote de renouvellement urbain de la capitale

Par Zineb RAISSI
OPGI HUSSEIN DEY



Au fil du temps, les facteurs tels que la vétusté et les aléas des catastrophes naturelles, en particulier les séismes, ont contribué à la dégradation du parc logement.

Le quartier Tanger qui constitue un patrimoine d'une grande valeur architecturale a atteint un stade de dégradation avancé.

Le site de ce quartier bénéficie aujourd'hui d'une opération de réhabilitation dans le cadre d'un projet de coopération algéro-français intitulé «perfectionnement et assistance technique en matière de rénovation du cadre bâti existant».

A cet effet, un comité de pilotage a été installé, composé des différents acteurs intervenants (MHU, OPGI d'Hussein Dey, APC d'Alger-Centre, CNERIB, associations de quartier). L'OPGI d'Hussein-Dey a été désignée pour assurer le suivi de ce projet.

Campagnes de mesures dans le résidentiel

Par Nadia DJELOUAH
ndjelouah@aprue.org.dz

La formation continue ...

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des cadres de l'APRUE afin de les doter des meilleurs outils d'instrumentation et d'analyse de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel, l'APRUE, en collaboration avec le cabinet français Enertech, a organisé durant le premier trimestre 2006, une formation sur les campagnes de mesures en utilisant les systèmes de mesures DIACE.

Les objectifs visés par cette formation sont l'acquisition du savoir-faire lié à l'instrumentation, la gestion du système de mesures DIACE, la gestion des fichiers des

données depuis leur collecte sur les sites jusqu'à leur intégration en base de données, et, enfin, la maîtrise de l'utilisation du logiciel de traitement des données B-Manager développé par Enertech.

Le programme de cette formation a été scindé en deux sessions, une première théorique, consacrée aux aspects de l'instrumentation et du traitement des données, et une pratique, durant laquelle les cadres se sont déplacés sur sites et ont instrumenté quatre logements.

Projets PNME 2006-2010

Par N. D

Le premier Programme quinquennal de maîtrise de l'énergie (PNME) consacre une part importante à l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Il s'articule principalement autour de quatre axes, à savoir l'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment, l'introduction des énergies

renouvelables (chauffe-eau solaire), l'introduction des équipements performants au niveau de l'éclairage, du froid alimentaire, du chauffage et de la climatisation et, enfin, la communication et la sensibilisation des professionnels et du grand public sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Campagne de mesures dans les ménages algériens

Par Roza ALLEG
ralleg@aprue.org.dz



La consommation d'électricité dans l'habitat se caractérise globalement par une très forte variation saisonnière, néanmoins la connaissance de sa répartition par usage reste approximative, et ce malgré les approches statistiques. L'un des moyens les plus fiables utilisés à l'échelle internationale pour affiner la connaissance de chaque usage reste la campagne de mesures.

Il s'agit d'une méthode instrumentale basée sur la mesure de la consommation énergétique de chaque usage pour pouvoir établir par la suite la courbe de charge de chaque logement instrumenté.

Les campagnes de mesures dans le secteur résidentiel demeurent des applications récentes en Algérie.

En effet deux campagnes ont été réalisées entre 2002 et 2006 par l'APRUE. Les résultats encourageants obtenus ont incité l'APRUE à poursuivre ce travail, en élargissant l'échantillon de logements et en diversifiant son caractère (individuel, collectif) ainsi que la zone climatique.

[Suite page 3]

► Les résultats obtenus de ces deux précédentes campagnes, ont permis de confirmer la prédominance de trois postes de consommation : l'éclairage, le froid alimentaire et l'audiovisuel. Sur la base de ces résultats, un programme de la maîtrise de la demande d'électricité a été élaboré, et qui englobe trois volets principaux :

- Le premier est réglementaire qui comprend la labellisation des équipements électroménagers.
- Le second consiste à introduire des équipements performants dans les ménages. Les actions inscrites dans le programme national de maîtrise de l'énergie visent à introduire à l'horizon 2010, un million de lampes basse consommation et 10 000 réfrigérateurs performants dans les ménages algériens.
- Le troisième volet concerne la sensibilisation des consommateurs aux économies d'énergie.

Les objectifs assignés à ces campagnes visent notamment à :

- L'élaboration d'une stratégie de maîtrise de la demande d'électricité,
- L'identification des usages responsables des pointes et des principales consommations,
- La mise en place d'une labellisation des équipements électroménagers.
- L'accompagnement des industriels dans la conception d'équipements performants et optimisés,
- La mise en place d'une réglementation thermique des bâtiments destinée à améliorer la conception et la qualité des enveloppes afin que les besoins en climatisation et en chauffage de toute construction neuve puissent être supprimés ou fortement réduits.



Batimatec 2006

Un salon qui prend de l'essor d'année en année

Par M. STITI
P-DG Batimatec

La 9e édition du Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics, qui s'est déroulée du 3 au 8 mai 2006 sous le thème central «les arts et les métiers du bâtiment au cœur de la croissance», a connu un large succès avec un nombre record de participants aussi bien nationaux qu'étrangers.

Plus de 550 sociétés étaient présentes à ce grand rendez-vous et la superficie d'exposition a avoisiné pour la première fois les 20 000 m². L'intérêt grandissant des sociétés étrangères pour le marché national de la construction et les relations de partenariat qui ont été engagées avec plusieurs institutions de divers pays sont à l'origine du nombre élevé de sociétés ayant pris part à cette neuvième édition : plus de 60 sociétés turques, 50 françaises, 40 égyptiennes, 40 tunisiennes, plus d'une quinzaine portugaises, espagnoles, italiennes, allemandes et quelques-unes en provenance du Maroc, de la Corée, de la Grèce et de l'Iran.

Cette édition a été consacrée en particulier aux nouveaux concepts de construction et à la mise en œuvre de produits nouveaux qui ont fait leur preuve. A cette occasion, une riche variété de produits et de matériaux de construction a été exposée. Des démonstrations ont été organisées dans certains stands qui ont connu une affluence importante du public.

Parmi les rencontres de professionnels qui se sont déroulées en marge du salon, figure notamment le séminaire international sur l'efficacité énergétique dans la construction, la journée technique sur les produits rouges et le troisième forum sur les métiers de la pierre.

La journée technique du jeudi 4 mai 2006 a été organisée sous l'égide de l'Association des briquetiers algériens (ABA) et en partenariat avec Euro-Développement PME sous le thème «les produits rouges en Algérie, entre respect des normes et diversification». Une rencontre qui a permis aux industriels et



professionnels du secteur ainsi qu'aux prescripteurs et donneurs d'ordre de s'informer de la nouvelle réglementation en matière de normalisation et de certification des produits rouges, de la veille normative et surtout d'engager

un premier débat sur les questions d'avenir du secteur, notamment la diversification des produits en terre cuite.

Le séminaire international organisé par l'APRUE le dimanche 7 mai 2006 sous le thème «efficacité énergétique dans le bâtiment» a visé comme objectif l'échange d'informations sur les différentes actions et stratégies entreprises dans le secteur du bâtiment, la mise à niveau des opérateurs dans le domaine de la construction en matière de réglementation thermique et d'efficacité énergétique dans le bâtiment et la sensibilisation des intervenants sur les liens entre les matériaux et les méthodes de construction et la maîtrise d'énergie.

Pour la troisième fois consécutive, les professionnels et industriels du marbre et de la pierre ont eu à débattre dans le cadre du 3e Forum des métiers de la pierre, qui a été animé par des experts nationaux et étrangers, de thèmes qui se rapportent aux perspectives de développement du secteur minier, aux activités de production de matériaux de construction à base de marbre et de pierre et surtout à la formation.

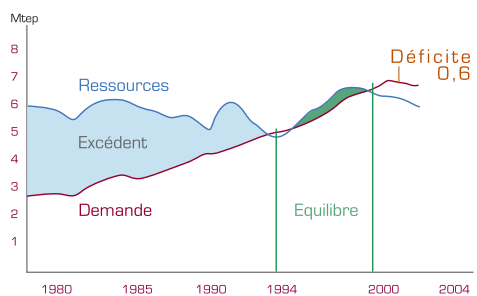
Efficacité énergétique dans le bâtiment

Expérience tunisienne



La Tunisie s'est engagée depuis près de vingt ans dans une politique de maîtrise de l'énergie. Elle a mis en place un cadre institutionnel et réglementaire spécifique et a lancé un programme national axé sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Le renforcement de cette politique devient de plus en plus indispensable et urgent, compte tenu de la situation de dépendance énergétique extérieure dans laquelle se trouve notre pays et qui peut constituer une contrainte supplémentaire à son développement économique. Cette contrainte risque de s'amplifier dans le futur avec les possibilités de reprise vers la hausse des cours du pétrole sur le marché international.



Situation du secteur énergétique en Tunisie

Malgré les efforts déployés depuis plus de deux décennies, l'impact des programmes de maîtrise de l'énergie reste en deçà des espérances. En effet, ces programmes se heurtent à un certain nombre de contraintes, dont, on peut citer, à titre illustratif, l'absence de mécanismes financiers appropriés pour compléter les schémas de financement, et plus généralement, les contraintes réglementaires qui affectent toujours le développement d'un certain nombre de technologies, comme la cogénération. Concernant le secteur du bâtiment, un programme d'actions est en cours de réalisation et qui cible les bâtiments neufs et les bâtiments existants :

Les bâtiments neufs :

La mise en place de la réglementation thermique et énergétique des bâtiments se fait de façon prudente et progressive en deux phases : une première phase de préparation par la mise en place du label HPE et une seconde phase d'application de la réglementation. Une intense activité d'information et d'incitation est nécessaire :

- Information et promotion sur le label Hautes performances énergétiques (HPE

Par Mounir BAHRI
Directeur de l'utilisation rationnelle
de l'énergie à l'ANME - Tunisie

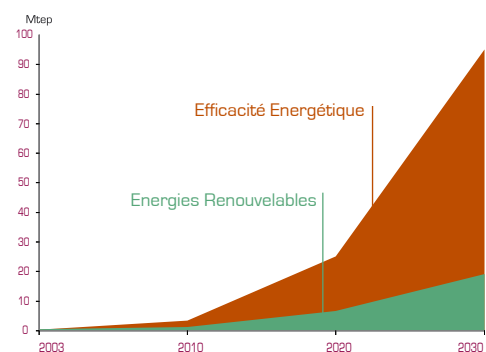
auprès des professionnels du secteur ainsi que du grand public. Ces actions peuvent se faire par le biais des « relais territoriaux » de l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (ANME).

- Evaluation précise des surcoûts HPE afin de pouvoir classer les améliorations suivant leur coût et de proposer les outils incitatifs adéquats.
- Mise en place de mesures incitatives appropriées et des modalités pratiques d'accès à ces incitations.

Les bâtiments existants :

Dans la mesure où la technique existe, il est recommandé qu'une étude spécifique soit très rapidement effectuée afin de déterminer le nombre de bâtiments «à double paroi» existants et leur localisation, d'évaluer les coûts d'une opération de réhabilitation thermique et de mettre en place un système d'incitation à l'investissement de réhabilitation sous la forme d'une subvention ou d'une bonification de prêt.

A côté des actions spécifiques sur les bâtiments neufs et anciens, il conviendra de généraliser les bonnes pratiques dans la gestion des bâtiments par la généralisation progressive des bâtiments à très basse énergie dans la construction neuve et l'institution de l'obligation de ravalement thermique pour tous les bâtiments existants abritant des installations de chauffage central et/ou de climatisation.



Potentiel cumulé de maîtrise de l'énergie

Expérience libanaise

Par Adel Mourtada
Expert énergétique du bâtiment



La consommation en énergie primaire au Liban s'est stabilisée depuis 1998 après une forte croissance de 1992 à 1998, atteignant 5,3 millions de tonnes, l'équivalent en pétrole en 2004. Cependant, la facture pétrolière n'a pas cessé d'augmenter et a dépassé les 1,6 milliard de dollars en 2004. Les besoins en énergie primaire sont couverts à 97% par l'importation de produits pétroliers. Un gazoduc partant de la Syrie prévu pour alimenter Tripoli et la centrale électrique nord est finalisé mais l'approvisionnement n'a pas eu lieu. La production primaire locale n'atteint pas 3% : hydroélectricité pour 1000 GWh en année moyenne (0,086 Mtep), énergies traditionnelles pour 0,030 Mtep. Pourtant le contexte climatique est favorable : pluies, neige et...3000 heures d'ensoleillement suggérant le recours au solaire comme source d'énergie renouvelable.

Ce potentiel solaire n'a pas su être exploité à cause de la guerre civile et la maîtrise de l'énergie n'était pas une préoccupation primordiale à cause des faibles tarifs subventionnés des énergies.

Un projet dénommé «efficacité énergétique dans la construction» a été proposé en 1998 par l'Association libanaise de maîtrise de l'énergie et de l'environnement (ALMEE) à la suite d'un travail de coopération avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, un organisme public français). Il a fait l'objet d'un accord de principe conclu

entre le ministère libanais de l'Environnement et l'Agence française de développement (AFD) pour un soutien financier du FFEM, par une subvention de 0,89 million d'euros, en liaison avec le Ministère français chargé de l'environnement.

En s'appuyant sur cinq opérations immobilières pilotes financées et gérées par des opérateurs des secteurs privé, associatif ou coopératif, totalisant 20 000 m², le projet a pour objectif de montrer la faisabilité technique et économique d'améliorations énergétiques dans l'habitat collectif, y compris par un recours raisonné à l'énergie solaire thermique renouvelable. Les campagnes de mesures instrumentées ont montré une économie de la consommation d'électricité de 1500 kWh/an par logement. En valorisant les résultats de ces opérations de démonstration lors de séminaires, le projet, qui a pris fin en 2004, a permis de sensibiliser les décideurs libanais, publics et privés, et de les accompagner dans la préparation d'une nouvelle politique de maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'habitat. Le projet a incité à la mise en application de normes et réglementations adaptées et a facilité les transferts de technologies permettant de pérenniser les économies d'énergie dans la construction.

Le projet est un exemple intéressant puisqu'il a montré que contrairement à l'idée reçue selon laquelle les propriétaires ou locataires de logements sont individualistes et peu soucieux des conséquences de leurs décisions quotidiennes en matière d'environnement, il suffit de les mobiliser sur un projet bénéfique au plan individuel et pour la collectivité pour le mener à bien.

Isoler une toiture, isoler une façade, prévoir une boucle d'eau chaude isolée dans un bâtiment dès sa conception pour une éventuelle installation solaire, bien orienter et protéger de l'ensoleillement en été des ouvertures sont autant de leçons tirées de ce projet.

Le projet a aidé à l'émergence de filière solaire thermique et les banques libanaises proposent un financement à crédit des CES.

L'Ordre des ingénieurs a rendu obligatoire la présentation des plans des installations solaires thermiques pour les maisons individuelles et les villas dans le dossier de la demande du permis à construire.

Actuellement, le ministère de l'Energie et des Eaux, en collaboration avec le projet GEF « Lebanon - Cross Sectoral Energy Efficiency and Removal of Barriers to ESCO Operation » mène une large campagne publicitaire de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie.

Récemment, la loi de la construction n°46 du 11/12/2004 et le décret d'application n° 874 du 12/12/2005 ont autorisé la déduction de l'épaisseur de l'isolation thermique et des murs extérieurs de protection des surfaces construites brutes des bâtiments (impact favorable sur le permis de construire à condition de mettre le double vitrage. Les brise-soleil peuvent déborder de 60 cm des façades des bâtiments et dépasser les limites sur rue fixées pour l'enveloppe. D'autres textes réglementaires favorisant la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments sont à l'examen ou en préparation.



l'inauguration du projet pilote de Magdouché.

Le Liban s'est engagé en ratifiant récemment l'accord de Kyoto relatif aux changements climatiques, à identifier et répertorier les sources d'émission de CO₂ afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour diminuer sinon stabiliser sa production. Les actions de MDE en cours peuvent paraître modestes au regard de cet engagement, mais en réalité, c'est par l'addition de ce genre d'initiatives que l'objectif a une chance d'être un jour atteint.

REUNION DU CIME

PNME : Programmation et Procédures 2006-2010

Par B. Brahim et F. Gherbi
bbaouchi@aprue.org.dz, fgherbi@aprue.org.dz

Le samedi 24 Juin 2006 s'est tenue la troisième réunion plénière du Comité Intersectoriel de la Maîtrise de l'Energie «CIME». Celle-ci a porté sur les points suivants :

1- La programmation annuelle des actions inscrites dans le programme national de maîtrise de l'énergie (PNME).

La programmation des actions du PNME constitue l'ultime étape du processus d'élaboration du PNME. Après un rappel sur les étapes précédentes du processus, la présentation a porté sur la proposition de l'APRUE d'une programmation générale des actions du PNME sur les cinq années (2006-2010) en générale et le programme 2006 en particulier. Les éléments de base de cette programmation sont les disponibilités du fonds et les conditions de réussite de chaque type d'action.

Par secteur d'activité le lancement des actions du PNME pour la tranche 2006 s'effectuera au niveau du résidentiel, des services et de l'industrie. Le produit énergétique ciblé par les différentes actions du programme 2006 est l'électricité et en terme d'usage, l'éclairage et la force motrice constituent les domaines d'intervention prioritaires.

2- Les Procédures de gestion et de suivi de PNME 2006-2010.

La diversité des actions du PNME et la multiplicité des intervenants nécessitent l'élaboration des procédures de gestion claires pour lui assurer une meilleure mise en œuvre. La proposition de l'APRUE a porté sur la présentation d'un dispositif intégrant tous les éléments de gestion et de suivi. Ce dispositif permet d'identifier l'intervenant, de déterminer le rôle de chaque élément et de situer les responsabilités dans le processus de gestion et de suivi des actions du PNME.

3- La Problématique des Normes et Exigences en Efficacité Énergétique des Appareils Electroménagers

Le tiers de la consommation d'électricité est enregistré au niveau du secteur résidentiel.



Au rythme des programmes de construction, une forte croissance est attendue pour le futur. Les usages énergétiques dominants sont l'éclairage, le froid alimentaire et la climatisation.

Par ailleurs et en application de la loi 99-09 relative à la maîtrise de l'énergie (art.9) et du décret n°05-16 du 11 Janvier 2005 fixant les règles spécifiques d'efficacité énergétique applicables aux appareils fonctionnant à l'électricité, au gaz et aux produits pétroliers, pour les raisons citées ci-dessus, quatre projets d'arrêtés interministériels ont été proposés par l'APRUE il s'agit de :

- Le premier texte, définit les équipements, les appareils et les matériels à usage domestique fonctionnant à l'énergie électrique ainsi que les dispositions générales relatives aux modalités d'étiquetage et de contrôle.
- Les trois autres textes sont spécifiques à l'étiquetage énergétique de chaque équipement (réfrigérateurs congélateurs, climatiseurs et lampes).

Néanmoins la mise en application de ce dispositif réglementaire nécessite à terme l'acquisition des moyens et des infrastructures d'essai et de contrôle.

Campagne été 2006 APRUE/ SONELGAZ

L'APRUE réalise de nouveaux produits de sensibilisation

Malika HARRAR
mharrar@aprue.org.dz

Afin d'inciter le consommateur à rester mobilisé et à s'engager dans la durée en faveur des économies d'énergie, l'APRUE, en collaboration avec la Sonelgaz, a lancé une campagne médiatique le 12 juillet, à travers la radio et la télévision, d'une durée de 66 jours.

Après trois ans d'une sensibilisation soutenue aux enjeux des économies d'énergie et aux gestes à adopter au quotidien à travers la diffusion de spots radio et télé, l'APRUE a voulu faire évoluer les messages adressés au consommateur en réalisant une nouvelle série de spots radio et une émission TV intitulée «Une minute pour économiser de l'énergie».

Dans la même lignée des campagnes diffusées les années précédentes, cette émission, de onze numéros d'une minute chacun, met en scène une famille économe face à chaque fois à une situation nouvelle.

Les publi-reportages sont accompagnés par la voix off du célèbre animateur Sid Ahmed Guenaoui qui propose des gestes et des conseils en matière d'économie d'énergie et d'argent sur un ton didactique: régler son climatiseur à 25C°, éteindre la lumière en sortant d'une pièce inoccupée, éteindre complètement ses appareils avec une multiprise, utiliser des lampes à basse consommation, dégivrer régulièrement son réfrigérateur ...

Ces gestes permettent de réaliser sans contrainte des économies d'énergie dont la valeur cumulée est loin d'être négligeable pouvant atteindre jusqu'à 30% par an.

La campagne radio, quant à elle, a été diffusée en trois langues (arabe, tamazight, français) sur les chaînes nationales et locales (Chaîne I, Chaîne II, Chaîne III, radio locale Constantine, Radio locale Ouargla, radio locale Oran et radio locale El Bahdja), déclinant les bons gestes à mettre en pratique au quotidien relatifs aux usages grands consommateurs d'énergie, à savoir la climatisation, le réfrigérateur et l'éclairage.

Enfin, en adoptant ces bons gestes, non seulement le consommateur pourra faire des économies d'énergie et d'argent mais aussi réduira la possibilité de pannes de courant en raison de la demande excessive particulièrement aux heures de pointe.



L'audit énergétique, un outil d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise

APRUE

APRUE: 02, rue Chenoua- Bp 256- Hydra 16035- Alger- Algérie
Tél.: +213 (21) 60 31 32/ 60 24 46. Fax: +213 (21) 48 25 68